



Comité de suivi de la voie professionnelle-15 septembre 2026

Monsieur le Ministre,

Madame la Ministre déléguée,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de suivi,

Depuis plusieurs années, la voie professionnelle est soumise à un empilement réglementaire ininterrompu : loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de 2018, transformation de la voie professionnelle de 2019, réforme du lycée professionnel de 2023, puis retour d'expérience de 2024.

Sur le terrain, cet enchaînement se traduit par des changements permanents d'organisation, de dispositifs et de priorités. Les équipes comme les élèves sont confrontés à une instabilité qui ne permet ni de construire dans la durée, ni d'évaluer sereinement les effets des mesures mises en place.

Alors, de ces réformes, qu'en reste-t-il aujourd'hui ?

Pour l'UNSA Éducation, tout n'est pas à rejeter. Certaines mesures ont apporté des réponses utiles lorsqu'elles sont accompagnées des conditions nécessaires à leur mise en œuvre.

- La co-intervention peut avoir du sens lorsque les conditions horaires et matérielles permettent aux enseignants de construire réellement les projets pédagogiques.
- Les groupes à effectifs réduits en français et en mathématiques offrent de meilleures conditions d'apprentissage.
- Le Bureau des entreprises et le partenariat renforcé avec le Service public de l'emploi constituent également une réelle plus-value et apportent une reconnaissance bienvenue du travail mené pour favoriser l'insertion des élèves.

Mais pour le reste, le bilan est beaucoup plus contrasté.

Le parcours différencié de Terminale, dont l'objectif initial pouvait être légitime, est devenu un dispositif complexe et difficile à mettre en œuvre. Faute de cadrage suffisamment clair et de moyens permettant son organisation, sa mise en place reste particulièrement problématique sur le terrain. Depuis sa création, les objectifs affichés sont loin d'être atteints. Il est aujourd'hui nécessaire d'en tirer les conséquences.

La gratification des PFMP interroge également quant à sa plus-value et à ses effets réels. Nous demandons qu'un bilan précis de ce dispositif soit enfin réalisé.

Sur la carte des formations, les objectifs quantitatifs affichés par le ministère sont présentés comme atteints. Nous souhaitons que cette lecture soit précisée. Une part significative de ces résultats repose sur des colorations comptabilisées à moyens constants, sans création de ressources dédiées — ce qui relativise sensiblement la portée réelle des transformations annoncées. Par ailleurs, trop d'arbitrages ont été conduits sans concertation suffisante avec les acteurs de terrain, et en particulier avec les

établissements directement concernés. Les équipes ont manqué de visibilité sur les critères retenus et les grilles d'analyse utilisées pour décider des évolutions. Cette opacité a nui à l'adhésion et à la mise en œuvre sur le terrain.

Nous demandons que les prochaines révisions de la carte des formations donnent lieu à une méthodologie transparente, partagée avec l'ensemble des acteurs, et adossée à des moyens réellement dédiés

Le choix d'options et les dispositifs de prévention du décrochage constituent également un enjeu majeur. Faute de financements suffisants dans la dotation horaire globale, ils restent parfois impossibles à mettre en œuvre alors même que les besoins des élèves sont bien réels.

Le Pacte, s'il a trouvé son public, voit aujourd'hui son enveloppe se réduire et son cadre se fragiliser. Il tend à être réduit au remplacement de courte durée, alors que les collègues qui s'en étaient emparés l'avaient aussi fait pour porter des projets au bénéfice des élèves et reconnaître leur engagement supplémentaire.

La sectorisation des familles de métiers en Seconde, quant à elle, s'applique de manière très inégale selon les territoires. Elle se heurte aux réalités des mobilités des élèves et à la diversité de l'offre locale.

Le slogan « Un jeune, un stage » se heurte encore à une réalité très concrète : trouver une PFMP reste un parcours d'obstacles pour les élèves les plus fragiles.

Les moyens consacrés à l'école inclusive et à l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment ceux scolarisés en CAP, demeurent largement insuffisants. Ce sont pourtant précisément les élèves qui nécessitent le plus d'accompagnement que nous devons être en mesure de soutenir.

Madame la Ministre, vous nous proposez aujourd'hui un Conseil de la refondation.

Pour l'UNSA Éducation, l'urgence n'est pas de lancer de nouveaux mots d'ordre ni d'ajouter une nouvelle réforme aux précédentes.

Avant de refonder, il faut évaluer.

Avant de réformer, il faut stabiliser.

Et avant d'afficher de nouvelles ambitions, il faut donner aux équipes les moyens de les mettre en œuvre.

Nous demandons donc des décisions immédiates.

- publier la circulaire cadrant les PFMP et les conventions de stage, en intégrant pleinement la question des violences sexistes et sexuelles.
- abroger définitivement le parcours personnalisé.
- lancer immédiatement le groupe de travail sur le statut et la circulaire des DDFPT, annoncé en février et toujours bloqué.
- donner enfin les moyens nécessaires à une inclusion réussie et à l'accompagnement de tous les élèves, notamment ceux qui rencontrent les plus grandes difficultés.

Ce que demandent aujourd'hui les personnels de la voie professionnelle n'est pas une nouvelle refondation.

Ils demandent du temps.

Ils demandent de la visibilité.

Ils demandent de la stabilité.

Et ils demandent que les moyens soient à la hauteur des ambitions affichées.

La réussite des élèves repose sur la confiance accordée au terrain, sur l'autonomie des établissements et sur la reconnaissance du professionnalisme des équipes.

Finissons ce qui est engagé avant d'imaginer la suite.

Évaluons ce qui fonctionne.

Corrigeons ce qui ne fonctionne pas.

Donnons aux équipes les moyens de faire réussir tous les élèves.

Arrêtons l'empilement !